

Préserver l'avenir des forêts du Rhin Supérieur, un enjeu commun



01/12/2023



1. La forêt du Rhin supérieur, un espace naturel à protéger

Dans le Rhin supérieur, la forêt couvre 43% du territoire.

La France, l'Allemagne et la Suisse reconnaissent trois fonctions essentielles de la forêt :

- Environnement : la forêt protectrice
- Economie : la forêt productrice
- Social : la forêt lieu d'accueil



Ce réservoir naturel précieux apporte des solutions aux enjeux de notre temps : changement climatique, biodiversité menacée, crise économique...

2. Une forêt menacée par le changement climatique

De nombreuses essences (épicéa, sapin, hêtre...) sont actuellement menacées par les effets du changement climatique :

- Sécheresses : manque d'eau actuel et à venir ;
- Prolifération d'insectes (scolytes de l'épicéa et du sapin) et de pathogènes : dépérissements massifs en cours et à venir ;
- Augmentation du risque d'incendie et d'évènements extrêmes (tempêtes, inondation...).

Par ailleurs, la régénération naturelle des forêts est entravée par le déséquilibre forêt-ongulés, qui exerce une pression supplémentaire sur les forêts du Rhin supérieur.

De plus, le changement climatique impacte directement le travail en forêt :

- Coupes précoces d'arbres dépérissants, qui réduisent la qualité des bois ;
- Baisse de productivité de la plupart des essences (du fait des sécheresses à répétition et des maladies induites par les pathogènes) ;
- Sols humides et mous en hiver et période de nidification rallongée qui raccourcissent la saison de travail en forêt.

Il est donc urgent de se concerter et d'agir ensemble. Les projections climatiques existent mais celles de la résistance future des arbres est partielle et incertaine.

Les forêts du Rhin supérieur en chiffres

43 % du Rhin supérieur couvert par la forêt soit 927.424 hectares (sur une surface totale de 2 156 800 hectares — pour la Région du Rhin Supérieur)

Dans plusieurs espaces du Rhin supérieur, la température moyenne a déjà augmenté de 1,6° C ou plus depuis 1880.

Suivant les essences et les forêts, on estime à 10-14% la proportion d'arbres déjà morts dans les forêts du Rhin supérieur. (2022)



Scolytes



Chenilles processionnaires

Répartition des surfaces de forêt par essence

	Allemagne Bade-Wurtemberg	Allemagne Rhénanie-Palatinat	France Grand Est (chiffres Alsace)	Suisse du Nord-Ouest
Résineux	53% : épicéa*, sapin pectiné*, pin sylvestre	51% ; épicéa*, pin*, douglas...	36% : sapin pectiné*, épicéa*, pin sylvestre....	54% : épicéa*, sapin*, pin, mélèze et pin des Alpes (Pin cembro...).
Feuillus	47% : hêtre*, chêne*...	49% : hêtre*, chêne*...	64% : chêne*, hêtre*, charme, frêne*...	46% : hêtre*, érable, frêne* chêne* et châtaigner...

*essences sujettes à des dépérissements importants

Qui fait quoi en Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat ?

Les politiques forestières sont définies et mises en œuvre au niveau de chaque Etat fédéré - Land, Bade-Wurtemberg (BW) et Rhénanie-Palatinat (RLP).

Propriété des forêts	Gestion forestière, planification	Contrôles, autorisations, réglementations	Exploitation forestière
Forêts domaniales du Land BW - <i>Staatswald</i> (23,6%) : Land	Établissement public Forst <i>Baden-Württemberg</i> (ForstBW) depuis 2020	Ministère de l'agriculture : - Contrôle de <i>ForstBW</i> - Présidence du Conseil de surveillance de <i>ForstBW</i>	ForstBW
Forêts communales BW - <i>Körperschaftswald</i> (40%) : communes - <i>Gemeinden</i>	Communes, qui délèguent la gestion le plus souvent au <i>Landkreis</i> ou <i>Stadtkreis</i> (niveau inférieur de l'administration forestière)	<i>Landesforstverwaltung</i> (LFV) - Administration forestière du Land rattachée au Ministère de l'agriculture : autorisations, conseil, accompagnement : - Direction de la forêt du <i>Regierungspräsidium Freiburg-Forstdirektion</i> : contrôle 2 ^{ème} niveau, mise en œuvre politique, planification à 10 ans, conseil	Agents municipaux ou du <i>Landkreis</i> ou <i>Stadtkreis</i> <i>Regierungspräsidium Freiburg</i> : attribution des subventions
Forêts privées BW - <i>Privatwald</i> (35,9%) : particuliers, entreprises	Gestionnaires forestiers privés qui peuvent faire appel volontairement au <i>Landkreis</i> ou <i>Stadtkreis</i>		Gestionnaires privés ou agents des <i>Landkreise</i> ou <i>Stadtkreise</i> <i>Regierungspräsidium Freiburg</i> : attribution des subventions
Forêts domaniales RLP - <i>Staatswald</i> (24%) : Land	<i>Landesforsten</i> RLP - entreprise publique forestière du Land - <i>Forstämter</i> - bureaux forestiers locaux, sous le pilotage et la coordination du siège <i>Zentralstelle der Forstverwaltung</i>	<i>Landesforsten</i> RLP rattaché au Ministère de l'environnement : <i>Zentralstelle der Forstverwaltung</i> à <i>Neustadt / Emmelshausen</i>	<i>Landesforstern</i> RLP: - bureaux forestiers (<i>Forstämter</i>)
Forêts communales RLP - <i>Körperschaftswald</i> (48%) : communes - <i>Ortsgemeinden</i>	Planification par les <i>Forstämter</i> , gestion soit par les agents communaux ou du <i>Forstamt</i>	<i>Landesforsten</i> RLP : - <i>Forstämter</i> : conseil, accompagnement - <i>Zentralstelle der Forstverwaltung</i> : contrôle 2 ^{ème} niveau, planification à 10 ans	Travaux forestiers par le personnel des propriétaires ou par des entreprises <i>Landesforsten</i> RLP - <i>Zentralstelle der Forstverwaltung</i> : attribution des subventions
Forêts privées RLP - <i>Privatwald</i> (26%) : particuliers, entreprises	Petites surfaces : propriétaires Grandes surfaces : personnel forestier du propriétaire	<i>Forstämter</i> en tant que niveau inférieur de l'administration forestière : accompagnement, conseil, autorisations	

Les administrations forestières de Rhénanie-Palatinat (*Landesforsten*) et Bade-Wurtemberg (LFV) ont chacune un service de recherche dédié pour réaliser les inventaires, mais surtout expérimenter et conseiller sur la forêt de demain : *Forschungsanstalt für Waldökologie und Forstwirtschaft* RLP (office de recherche sur l'écologie forestière et la gestion forestière) et *Forstliche Versuchs- und Forschungsanstalt* BW (office d'expérimentation et recherche forestière).

En savoir plus (contenus en allemand) :

Administration forestière du Bade-Wurtemberg : www.landesforstverwaltung-bw.de

Forst BW: www.forstbw.de

Administration forestière de la Rhénanie-Palatinat : www.wald.rlp.de

Qui fait quoi en Grand Est ?

La politique forestière relève de l'État central à Paris. Les lois sont uniformes en France.

Propriété des forêts	Gestion forestière, planification	Contrôles, autorisations, réglementations	Exploitation forestière
Forêts publiques : - Forêts domaniales : Etat (20%) - Forêts des collectivités (53 %) : en majorité les communes ainsi que la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace	Office national des forêts (ONF), établissement public	Service de l'État de la Préfecture Grand Est : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Grand Est : mise en œuvre politique, contrôle, validation du document de gestion durable, encadrement de la filière bois et biomasse	ONF et/ou entreprises de travaux forestiers (ETF) Région Grand Est : soutien économique à la filière bois Collectivité européenne d'Alsace (CeA) : soutien aux communes et aux propriétaires forestiers privés pour des plantations d'essence adaptées au réchauffement climatique
Forêts privées (27 %) : Particuliers, entreprises, banque et assurance, Caisse des dépôts	Gestionnaires forestiers privés : coopératives forestières, gestionnaires indépendants, experts forestiers	Centre national de la propriété forestière (CNPF) à partir de 20 ha : validation du document de gestion durable. Chambre d'agriculture : conseil en sylviculture et formation des petits propriétaires DRAAF Grand Est	

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) rattachée à la Préfecture du Grand Est intervient également sur les volets prévention des risques, biodiversité, eau, construction bois. L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), produit les statistiques nationales.

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), est un établissement public qui mène des recherches sur l'adaptation des forêts au changement climatique.

En savoir plus :

Office national des forêts : www.onf.fr

Centre national de la propriété forestière : www.grandest.cnpf.fr

DRAAF Grand Est : www.draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr

Région Grand Est : www.grandest.fr/grands-projets/agriculture-viticulture-foret-bois/les-forets-du-grand-est-filiere-bois

Collectivité européenne d'Alsace : www.alsace.eu

Chambre d'agriculture : www.grandest.chambre-agriculture.fr/bois-territoires

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement : www.inrae.fr

Qui fait quoi en Suisse du Nord-Ouest ?

La loi forestière fédérale suisse confie aux cantons, qui sont des États fédérés, le soin d'organiser l'entretien et l'exploitation des forêts via des gardes forestiers répartis dans des triages (*Reviere*) et arrondissements (*Kreise*). Les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ont mutualisé leur direction forêt (*Amt für Wald*).

Propriété des forêts	Gestion forestière, planification	Contrôles, autorisations, réglementations	Exploitation forestière
Forêts cantonales - <i>Staatswald</i> (5-10%) : canton	Canton - service forêt (<i>Abteilung Wald</i>) qui peut déléguer à une société publique.	Canton - service forêt - planification, contrôle, mise en œuvre, validation des plans de gestion. Missions assurées sur le terrain dans les triages par les gardes forestiers (<i>Revierförster</i>).	Canton - service forêt en partenariat ou contrat avec une exploitation forestière (<i>Forstbetrieb</i>).
Forêts communales (70-80%) : communes, bourgeoisies	Communes et bourgeoisies regroupées en triages : emploi d'un exploitant forestier (en Argovie à partir de 20ha) chargé de la gestion forestière.		Exploitations forestières réunissant plusieurs propriétaires et employant un exploitant. Possibilité de déléguer à des entreprises.
Forêts privées (15-20%) : particuliers, entreprises, églises	Propriétaires forestiers privés. En Argovie dès 20 ha : emploi d'un exploitant forestier comme dans les communes.	Garde forestier du triage pour le compte du canton : contrôle, conseil, autorisations Canton : validation du plan de gestion.	Propriétaires privés qui peuvent ou doivent (en Argovie, à partir de 20 ha) déléguer à une exploitation forestière (<i>Forstbetrieb</i>) ou à une entreprise.

L'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) observe l'état et l'évolution de la forêt suisse et produit l'inventaire en partenariat avec l'office fédéral de l'environnement.

En savoir plus :

Service forêt du canton du Jura : www.jura.ch/DEN/ENV/Forets/Forets.html (contenus en français)

Service forêt des cantons de Bâle : www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/jagd-und-fischerei (contenus en allemand)

Service forêt du canton d'Argovie : www.ag.ch/de/verwaltung/bvu/wald (contenus en allemand)

Service forêt chasse et pêche du canton de Soleure : www.so.ch/verwaltung/volkswirtschaftsdepartement (contenus en allemand)

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage : www.wsl.ch/fr (contenus en allemand et français)



@ Région Grand Est - Direction de la communication - 5138 - Décembre 2023 - Crédits photos : Bodaz, Stadler, Adobe Stock / Région Grand Est

La Région Grand Est

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
+33 (0)3 26 70 31 31

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01
+33 (0)3 87 33 60 00



www.grandest.fr